



Meilleurs vœux !



Christian PONS
Président de l'UNAF

En ce début d'année, je tiens, au nom de l'UNAF, à vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches, mes meilleurs vœux pour 2023 ! Santé, bonheur et réussite !

Espérons que l'impact du bouleversement climatique subi par beaucoup d'entre

nous, notamment dans le Sud de la France, en 2022, soit un mauvais souvenir et que les conditions météorologiques, plus favorables cette année, nous permettent de faire de belles récoltes.

Faisons aussi en sorte que l'apiculture comme le miel et les autres produits de la ruche, produits authentiques et nobles par excellence, toujours appréciés des consommateurs, soient reconnus à leur juste valeur.

Rencontre avec le ministre de l'Agriculture

Le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau, ne s'étant pas déplacé à Quimper pour le Congrès européen de l'apiculture « Beecome », a convié l'UNAF à une réunion de travail qui s'est déroulée le 20 décembre, de 11 h 30 à 12 h 45. Au cours de cette rencontre, conviviale et constructive, nous avons pu échanger en profondeur sur les différents sujets qui préoccupent les apiculteurs : le varroa et *Aethina tumida* à La Réunion, le frelon asiatique pour lequel nous avons demandé entre autres la réautorisation du SO₂ pour détruire les nids, les néonicotinoïdes et les betteraves, la structuration de la filière et l'interprofession, l'étiquetage, les moyens de lutte pour essayer de réduire l'impact du bouleversement climatique...

Le ministre s'est montré à l'écoute et nous allons continuer de rester en contact avec son conseiller pour faire avancer ces différents dossiers.

APlicité®, un label qui prend de l'ampleur

Lorsqu'en 2005 l'UNAF a initié le programme Abeille, Sentinelle de l'Environnement®, peu de gens croyaient à la réussite de ce projet. Devant sa réussite, et souvent pour des objectifs uniquement financiers, bien éloignés des nôtres, nous avons été copiés, mal copiés et de plus en plus de villes ont installé des ruches. Mais il ne suffit pas d'installer une ou deux ruches pour se dire protecteur des abeilles et de l'environnement. Aidés par plusieurs associations comme Noé, l'Association française d'agroforesterie, Hortis ou la Société nationale d'horticulture française, nous avons élaboré ce label APlicité® qui permet d'évaluer les communes et de mesurer sur le terrain leur véritable engagement en faveur des pollinisateurs. Le succès ne fait que croître, et ce sont 95 communes qui ont été labellisées en 2022. Je remercie toutes celles et tous ceux qui se sont engagés dans cette labellisation. Je

sais que toutes les collectivités qui ont obtenu une ou deux abeilles auront à cœur de prendre des mesures concrètes pour encore mieux aider les abeilles et leurs apiculteurs pour leur permettre d'obtenir une abeille supplémentaire.

La cérémonie de remise du label le 6 décembre nous a démontré le formidable engouement de nos communes. Et cela fait chaud au cœur !

Lecteurs de la revue, n'hésitez pas à en parler à vos élus. Le label est ouvert à toutes les communes, des plus petites aux plus grandes !

COP15 sur la biodiversité

Dans le cadre de la Conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP15) qui s'est tenue du 7 au 19 décembre 2022 à Montréal, 190 pays sont finalement parvenus à un accord que certains qualifient d'historique. Appelé « accord de Kunming-Montréal », il vise à protéger les terres, les océans et les espèces de la pollution, de la dégradation des milieux et de la crise climatique. Les principales mesures concernent la protection de la planète à hauteur de 30 % d'ici 2030 et le déblocage de 30 milliards de dollars d'aide annuelle à la conservation pour les pays en développement. A ce jour, seulement 17 % et 8 % des mers sont protégées ! L'accord prévoit aussi de donner des garanties aux peuples autochtones, gardiens de 80 % de la biodiversité subsistante sur Terre, de restaurer 30 % des terres dégradées et de réduire de moitié le risque lié aux pesticides...

Espérons que ces beaux engagements seront suivis d'effets...

Concours des miels de France

C'est avec un immense bonheur que nous nous retrouverons le 31 janvier, tous ensemble, apiculteurs, chefs étoilés, pâtisseries, gastronomes, consommateurs, spécialistes, pour départager ces formidables produits d'excellence inscrits au Concours des miels de France. Cet événement est devenu en quelques années la référence. Malgré une année bien décevante pour de nombreux producteurs, plus d'une centaine d'apiculteurs se sont inscrits ! Avec 280 miels proposés dans plus de 20 catégories, sans oublier 28 nougats, 23 pains d'épices et 24 hydromiels !

Le 31 janvier au palais d'Iéna, siège du Conseil économique, social et environnemental, partenaire du programme Abeille, Sentinelle de l'Environnement® de l'UNAF, nous fêterons les abeilles et le travail des apicultrices et des apiculteurs ! Ils le méritent !

Plus que jamais, l'UNAF est et restera à vos côtés pour défendre l'apiculture et les valeurs qu'elle représente.

